

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-11-08/11

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Votants : 25

Le huit novembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE-LATOURE, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Frédéric LOGEZ donne pouvoir à Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS donne pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE

Membres absents excusés : Mélanie TRAVIER

Secrétaire : Gérard MAGNET

Service instructeur : Ressources Humaines

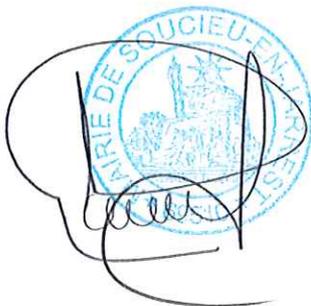
Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil
municipal avait été
faite le 30 octobre
2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 13 NOV. 2023

- et publication du :

13 NOV. 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.

Compte tenu de la réorganisation des services du pôle enfance, il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants

Filière Sanitaire et Sociale	
Modification du temps de travail	
2 postes d'ATSEM Pp 1 ^{ère} classe à TNC 30h00	2 postes d'ATSEM Pp 1 ^{ère} Classe à TC 35h00
1 poste d'ATSEM Pp 1 ^{ère} classe à TNC 31h00	1 poste d'ATSEM Pp 1 ^{ère} classe à TC 35h00
1 poste d'ATSEM Pp 2 ^{ème} classe à TNC 30h00	1 poste d'ATSEM Pp 1 ^{ère} classe à TC 35h00

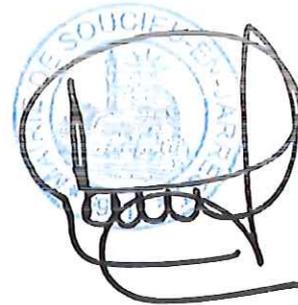
Filière Animation	
Suppression	Création
1 poste d'adjoint d'animation TNC 19h00	1 poste d'adjoint d'animation à TNC 24h11
1 poste d'adjoint d'animation Pp 2 ^{ème} classe TNC 15h00	1 poste d'adjoint d'animation Pp 2 ^{ème} classe TNC 18h00
1 poste d'adjoint d'animation à TNC 12h00	1 poste d'adjoint d'animation à TNC 16h25
1 poste d'adjoint d'animation à TNC 28h45	1 poste d'adjoint d'animation à TNC 22h16
1 poste d'adjoint d'animation à TNC 21h00	1 poste d'adjoint d'animation à TNC 16h50

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 12 octobre 2023.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
DECIDE d'approuver le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 10 novembre 2023,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération,
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMITE SOCIAL TECHNIQUE' and 'LEZ-ROULT' around a central emblem. The signature is a cursive script that loops around the bottom and right side of the stamp.